



L'info

RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

JUILLET 2025 - N°84

SOMMAIRE

01 ÉDITO

02 VIE SOCIALE

- Chèques vacances : une victoire de FO

03 INFORMATION SANTÉ

- Connaissez-vous les Maisons Sport-Santé ?

04/05 UN PEU D'HISTOIRE

- Les PTT dans le conflit de 39-45

06 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

- Guerre du calendos

07 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

- « Ma prime rénov' » : où en sommes-nous ?

08 INFORMATION PRATIQUE

- Dysfonctionnements dans le calcul du montant des pensions

08 MILITANTS DISPARUS

Directeur de la publication

► GÉRARD ALBESSART

Rédacteur en chef

► RAYMOND DENOYELLE

Rédaction

► PIERRE FILLAUD

► ANDRÉ DESLOGES

► JEAN-PIERRE BORIE

► JACQUES PITIOT

► JEAN-CLAUDE BRETON

► JEAN-LUC BURGAIN

► CHRISTIANE CHAPARD

► JEAN-MATHIEU CANNICIONI

Les revendications demeurent, la mobilisation s'impose !

L'été est là et la canicule de ces derniers jours nous rappelle qu'il faut nous protéger et veiller sur notre santé. Soyons vigilants ensemble, c'est du bon sens et le plus important ! Toutefois, sur bien d'autres aspects, la vigilance s'impose aussi.

Que ce soit au plan économique et social ou à l'international, la conjoncture est toujours aussi conflictuelle et austère. Chaque semaine qui passe rajoute une part d'inquiétude, de questionnement quant à l'avenir. Chaque jour nous interroge sur la capacité des États en général, de notre gouvernement en particulier, à faire face, à sortir du marasme ambiant qui met en péril notre économie, nos conditions de vie et notre place dans la société.

Dans quelques jours, le 1^{er} ministre devrait annoncer la portée des efforts qui seront imposés, pardon demandés, aux français et notamment aux retraités afin de trouver 40 milliards d'économie pour réduire, soi-disant, la dette !

Or, et c'est un paradoxe, cette année encore, les entreprises ont reçu près de 200 milliards d'aides ou d'exonérations sans contrepartie ! Concernant celles du CAC 40, de 2017 à 2024, elles ont cumulé 858 milliards (Mds) de résultats et reversé 549 Mds à leurs actionnaires. Dans le même temps, elles ont bénéficié de 498 Mds d'allègement et exonération de cotisations sociales ! **Nous sommes dans un capitalisme sous perfusion, financé par l'argent public !** De plus, ces entreprises n'ont pas embauché pour autant. Si elles avaient payé leurs cotisations, notre modèle social, non seulement ne serait pas en déficit mais verrait ses comptes afficher des résultats positifs.

Pourtant, on (nos politiciens et autres idéologues de la pensée unique) nous explique à longueur d'interviews bien ciblées, de discours téléguidés,... que nous seuls, les retraités, les travailleurs, les soi-disant profiteurs des aides sociales, devons faire des efforts pour redresser notre économie, accepter, sans contester la remise en cause de nos acquis sociaux et de notre pouvoir d'achat. En une phrase, que « l'abondance » des droits « indus » dont nous bénéficions serait la seule cause des maux qu'ils nous ressassent quotidiennement.

Pour FO, comme toujours, il faut un responsable et, dans ce cadre, les « on » préfèrent culpabiliser la classe ouvrière d'hier et d'aujourd'hui. C'est beaucoup plus « porteur » que de mettre à contribution ceux qui sont à l'origine de ces dérives organisées, qui en profitent pour s'enrichir...

Leur appétit est sans limite et pour nous les retraités se résigner serait la pire des options.

Nous devons nous mobiliser et démontrer que les travailleurs d'hier (les retraités) et ceux d'aujourd'hui ne veulent plus de cette politique d'austérité organisée qui les prive de leurs droits et de leurs acquis.

Force Ouvrière entend être le fer de lance de la défense des 17 millions de retraités. Ensemble nous devons engager le combat pour le maintien de l'indexation des pensions et de l'abattement fiscal de 10%, le rattrapage des pertes subies depuis au moins 10 ans et l'amélioration de nos conditions de vie !

Gérard Albessart



CHÈQUES VACANCES : UNE VICTOIRE DE FO !

LES RETRAITÉS FONCTIONNAIRES SONT RÉTABLIS DANS LEURS DROITS !



Rappelez-vous (voir journal l'Info retraités n° 77) : en juillet 2023, pour des raisons purement économiques, le gouvernement supprimait aux pensionnés de l'État, le bénéfice des chèques vacances. Les différentes interventions initiées par Force Ouvrière (FGF FO) pour dénoncer cette injustice auprès du gouvernement reçurent des réponses négatives.

Face à ce dictat inacceptable, en septembre 2023, la FGF FO poursuivait son combat et saisissait en recours gracieux le Conseil d'État.

Presque deux ans après, ce dernier vient de rendre son avis ! Il désavoue le gouvernement et rétablit dans leur droit les pensionnés de l'état au bénéfice des Chèques vacances et y compris de manière rétroactive.

POUR FORCE OUVRIÈRE, C'EST UNE VICTOIRE !

À noter que seule la CFDT n'a pas participé aux actions engagées pour la défense des droits des retraités !

Force Ouvrière demeure plus que jamais vigilant sur la défense des droits des pensionnés de l'État.

CONNAISSEZ-VOUS LES MAISONS SPORT-SANTÉ ?

Afin de répondre à un objectif de santé publique, le ministère des Sports et des Solidarités et celui de la Santé ont créé, en 2019, le programme des « Maisons Sport-Santé » (MSS). Il a, pour ambition, de lutter contre l'inactivité physique et les comportements sédentaires qui ont des impacts nocifs sur la santé.

OBJECTIF DES MAISONS SPORT-SANTÉ

Les Maisons Sport-Santé visent à encourager l'activité physique adaptée (APA) pour tous les publics, y compris ceux en situation de fragilité. Elles ont, pour vocation, d'accompagner et de conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive, qui sont :

- en bonne santé, qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps et qui souhaitent se mettre ou se remettre à l'activité physique en bénéficiant d'un accompagnement à des fins de santé et/ou de bien-être et ce, quel que soit leur âge,
- frappées de maladies chroniques pour lesquelles l'activité physique et sportive est recommandée,
- atteintes d'affections de longue durée, nécessitant à des fins de santé, de bien-être ou théra-

peutiques, une activité physique adaptée, prescrite par un médecin et sécurisée par des professionnels formés. Là encore, il n'y a pas de condition d'âge.

STRUCTURE DES MSS

Actuellement, près de 600 Maisons Sport-Santé sont présentes sur l'ensemble des départements métropolitains et sur la quasi totalité des territoires et collectivités d'Outre-mer.

Réunies par les ministères des Sports et de la Santé dans un réseau national, les Maisons Sport-Santé représentent une grande variété de structures :

- Associations (51 %), Sociétés commerciales (29 %), Collectivité territoriale (14 %), Établissement de santé public ou privé (4 %) et divers.

PARCOURS INDIVIDUALISÉ ET ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

- le parcours commence par un entretien suivi d'un bilan initial qui permet d'évaluer la condition physique de chaque personne et d'élaborer un programme adapté et personnalisé,
- l'accompagnement (de 3 à 6 mois), comprend des séances d'activité physique adaptée, à raison d'une ou deux séances

par semaine. Elles sont animées par des éducateurs sportifs qui ont suivi une formation aux Activités Physiques Adaptées.

En fin de parcours, un bilan est réalisé. Il peut amener, pour la poursuite d'une activité physique, à une orientation vers les clubs Sport-Santé partenaires. Un suivi sur deux ans est proposé, avec des points d'étapes réguliers.

COÛT DES PRESTATIONS ET PARTICIPATION

Les activités proposées par les MSS sont, le plus souvent, payantes. Les coûts diffèrent selon :

- les structures et leurs statuts : public, associatif ou privé lucratif,
- les services proposés, les publics visés, et les financements locaux ou régionaux.

Dans la plupart des MSS, l'accueil, l'évaluation initiale et les conseils sont, souvent, gratuits. Par contre, les cours d'activités physiques sont fréquemment payants. Quant aux tarifs, ils varient généralement entre 5 et 20 € par séance. Certaines MSS offrent des tarifs dégressifs ou des forfaits.

À noter : pour les personnes ayant des prescriptions médicales (activités physiques sur ordonnance), une partie des coûts peut être prise en charge par des complémentaires Santé (renseignez-vous auprès de votre mutuelle).

POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Pour localiser une MSS proche de chez vous, vous pouvez consulter la carte interactive disponible sur le site du Ministère des Sports

- <https://www.sports.gouv.fr/decouvrez-les-maisons-sport-sante-les-plus-proches-de-chez-vous>

Devant la diversité des Maisons Sport-Santé, nous vous conseillons de vous informer sur les prestations fournies et leurs coûts auprès de celle qui vous intéresse.

BON SPORT ET SURTOUT BONNE SANTÉ !

LES PTT DANS LE CONFLIT DE 39-45

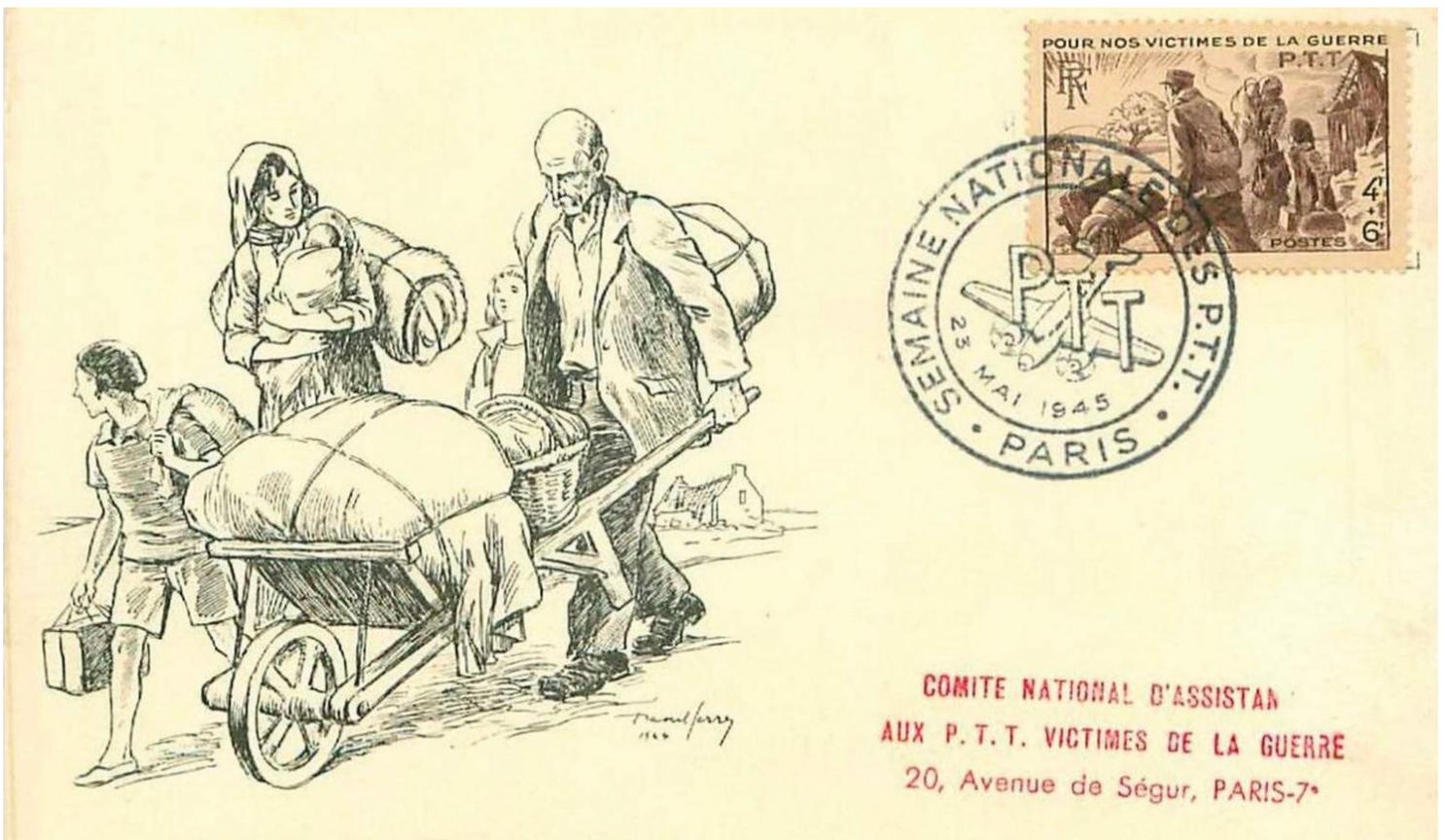
La France a fêté, le 8 mai dernier, le quatre-vingtième anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie et la fin, tout du moins en Europe, du conflit 39-45 (le Japon ne capitulera que le 2 septembre 1945).

Cet événement nous touche tous, tant il a bouleversé le monde et parce que l'on en ressent toujours les conséquences. Pour cela nous devons toujours nous souvenir des malheurs ainsi générés, des souffrances extrêmes endurées par tous les peuples, en Europe, en Asie, en Afrique. Ses 22 à 25 millions de militaires tués au combat (10 millions pour la seule URSS) et ses plus de 50 millions de victimes civiles en font, sans conteste, le conflit le plus meurtrier de l'histoire humaine.

Pour la France, ce sont 217 000 soldats et 350 000 civils dont la mort est à déplorer.

Aujourd'hui, notre gratitude va vers nos aînés, tous ceux qui se sont battus, ceux qui sont tombés sur tous les champs de bataille d'Europe, d'Afrique, d'Asie, ceux également, combattants de l'ombre, massacrés dans les geôles de la Gestapo.

Aujourd'hui, nous pensons à toutes les victimes civiles, fusillées, torturées, déportées, bombardées.



À CETTE ÉPOQUE, QUELLE FUT LA PLACE DES PTT ET DE SON PERSONNEL DANS CE CONFLIT ?

Lors d'un conflit armé, La Poste joue, dans la nation, un rôle primordial, voire vital. Elle a pour obligation d'assurer les communications de l'appareil d'État, les relations économiques, permettant ainsi la mobilisation industrielle et le lien entre le front et l'arrière.

Les correspondances postales sont les seuls moyens de communication permettant cette relation. Cette situation de monopole confère à ce service public un rôle fondamental au sein de la société française.

QU'EN EST-IL DES AGENTS DES PTT ?

S'agissant des PTT, sur un effectif de 100 000 agents masculins en 1940, 37 000 sont mobilisés. L'administration, pour faire face à cette situation, embauche 20 000 auxiliaires (ce qui cause des problèmes de qualification), et diffère les départs en retraite.

DURANT L'OCCUPATION

La convention d'armistice, signée le 22 juin 1940, précise qu'il incombe à la France de remettre en état ses moyens de communication. Ce règlement précise que les relations télégraphiques sont interdites, le téléphone uniquement autorisé dans le cadre des réseaux locaux (les départements limitrophes), les relations interurbaines uniquement réservées à l'administration.

La correspondance est contrôlée. Entre les deux zones, elle est interdite, ainsi qu'entre la zone occupée et les autres pays. Elle est limitée pour le courrier administratif.

Les travaux forcés, voire la peine de mort, peuvent punir les contrevenants. Ce règlement montre quelle est, dès les débuts de l'Occupation, l'importance de la pression allemande.

Pour les populations civiles, à un moment où de nombreuses familles sont dispersées par l'exode, cette impossibilité de communiquer entraîne souvent des conséquences tragiques.

LES POSTIERS DANS LA RÉSISTANCE

Tout d'abord, il est reconnu par les historiens que les agents PTT ont, en général, utilisé toutes les possibilités qui leur étaient offertes pour entraver l'exploitation du pays par l'Allemagne. Cette attitude va de l'engagement total d'une minorité - celle des réseaux, des mouvements de résistance (Résistance-PTT ou Action-PTT) au soutien réel de la majorité, soutien sans lequel cette résistance n'aurait pu exister. Sous l'occupation, les PTT ont subi de graves dommages sur le plan économique et sur le plan humain. L'attitude du personnel, rassemblé autour de la volonté massive de nuire à l'occupant, a eu pour conséquence d'en limiter, dans une large mesure, les effets.

BILAN APPROXIMATIF DES VICTIMES P.T.T. : PLUS DE 1900

Militaires tués entre 1939 et 1945 : 511
 Volontaires de la Résistance tués au combat : 92
 Agents fusillés : 243
 Agents victimes de bombardements ou d'explosions : 450
 Prisonniers de guerre décédés : 162
 Requis pour le S.T.O. décédés en Allemagne : 71
 Morts en détention : 12
 Morts en déportation : 373

Une administration amputée et sinistrée.

70 % des bâtiments d'exploitation sont détruits en 1945
 25 % du parc automobile est hors d'usage.

Le président Wahl lors de la cérémonie du 8 mai au Siège de La poste a rendu un hommage appuyé aux postiers résistants :

“

En tant que postiers, nous avons, tout spécialement, en mémoire, les réseaux - Libération Nationale PTT et Résistance PTT - qui, à partir de 1943, apportèrent une contribution importante au harcèlement de l'occupant...

... Nous pensons aux postiers résistants morts pour libérer la France...

... Honorons la mémoire de tous ceux qui sont morts pour libérer la Patrie ! Et mesurons l'immense dette de gratitude que nous avons contractée à l'égard de tous ceux qui se sont battus pour nous. »

**RENDONS HOMMAGE À CES AGENTS DES PTT, CES COMBATTANTS DE L'OMBRE.
 NOTRE GRATITUDE VA ÉVIDEMMENT AUSSI AUX FONDATEURS DE « RÉSISTANCE OUVRIÈRE ».**

GUERRE DU CALENDOS

LA BATAILLE DE NORMANDIE : INDUSTRIELS CONTRE FERMILIERS

On croyait la guerre du camembert - au lait cru ou pas - terminée. Erreur, loin s'en faut ! Elle se joue désormais dans les prétoires, à coups d'arguments sur l'antériorité de telle étiquette par rapport à tel règlement. Bien loin des verts pâturages...

ÉTAT DES LIEUX

Pour défendre l'appellation d'origine protégée (AOP) « Camembert de Normandie » mieux vaut être expert juridique que maître fromager ! Car la guerre du lait cru, après 30 ans de combats, se poursuit désormais devant les tribunaux. Depuis la création, en 1983, du signe de qualité « au lait cru et moulu à la louche », ceux qui proposent la version pasteurisée se sont rabattus sur la mention « fabriqué en Normandie », laquelle est illégale. Qu'importe, des industriels laitiers l'utilisent depuis plus de 20 ans.

Sollicité par une organisation de consommateurs, le géant mondial Lactalis ne voit pas où est le problème, nous le citons : « cette dénomination ne contrevient pas à la réglementation et le groupe restera sur cette voie tant qu'il le pourra ». À la protection de l'A.O.P. il oppose « le risque de manque de débouchés du lait normand ». Pour lui, « enlever le mot Normandie, dont la notoriété est mondiale, ferait chuter les exportations de camembert et risquerait de conduire à une augmentation des importations de ceux (...) élaborés hors de France et vendus à des prix plus bas. À l'inverse, pour les défenseurs de l'AOP, ces arguments sont fallacieux. Pour en finir avec ce qu'ils estiment être de la concurrence déloyale, ils réclament que s'applique, enfin, l'interdiction du sigle « fabriqué en Normandie ». Comme la filière est (relativement) petite, que tout le monde se connaît, on tente d'abord la conciliation. Un élargissement de l'AOP est étudié mais la tentative échoue car la fabrication industrielle en est trop éloignée.

Après des années de négociation, chacun campe sur ses positions. Seulement, les forces en présence sont inégales. Les particuliers que sont les éleveurs et les producteurs fermiers pèsent peu devant des groupes tentaculaires comme Lactalis (Lepetit, Président, Lanquetot), la société Richemont (cœur de lion, le Rustique) ou la coopérative Isigny Sainte Mère.

CONCURRENCE DÉLOYALE

En 2020, c'est l'État qui reprend la lutte. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), soutenue par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), émet un avis favorable à l'interdiction de la mention contestée.

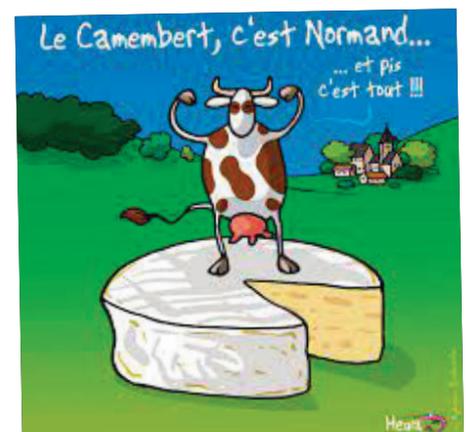
Aussitôt, Lactalis et Isigny l'attaquent devant le Conseil d'État pour « excès de pouvoir ». Leur demande est rejetée, les défenseurs de l'AOP pensent enfin pouvoir respirer. Mais que nenni ! Quand en 2022 la DGCCRF, contrôle les étiquetages et enjoint aux contrevenants de se mettre en conformité, ces derniers, aussitôt, les uns après les autres émettent des recours en annulation et des référés-suspension (une quinzaine en tout) devant les tribunaux administratifs. Au gré des jugements, les appels et pourvois en cassation s'enchaînent. L'affaire revient donc devant... le Conseil d'État !

Où en est-on aujourd'hui ? Les ordonnances sur les référés ont, toutes, débouté les industriels, ce qui est satisfaisant. Toutefois, juger les « recours sur le fond » prendra plusieurs années.

D'ici là, les mentions fantaisistes, voire trompeuses, continuent à fleurir sur les boîtes en bois : « Lait collecté en fermes normandes » pour le Rustique ou des effigies de lion, (symbole de la Normandie) pour Lanquetot, Cœur de Lion et, surtout, l'inamovible « fabriqué en Normandie » pour Président.

Tout cela se pratique au détriment des producteurs locaux, qui, pourtant ne cherchent qu'à promouvoir les produits de leur terroir. En attendant que la justice tranche, c'est aux consommateurs de rendre leur verdict par leurs achats.

**Pour les aider dans leur choix, nous avons soigneusement vérifié sur la carte...
...LA NORMANDIE SE TROUVE TOUJOURS... EN NORMANDIE !**



« MA PRIME RÉNOV' » : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Début juin, le gouvernement a officiellement, pour lutter contre les fraudes, annoncé la suspension de « Ma Prime Rénov' ». Cela suscite des questions quant à l'avenir de cette mesure. Sans, évidemment, viser à l'exhaustivité, en voici les principales :



LA SUSPENSION SERA-T-ELLE TOTALE ?

Elle ne concerne que les rénovations d'ampleur (jusqu'à 60.000€) et a commencé le 23 juin 2025, au lieu de début juillet.

En revanche, le parcours monogeste restera opérationnel tout l'été. Il permettra de continuer à déposer des demandes d'aide pour des travaux spécifiques comme l'isolation des combles ou le remplacement de chaudières. Le parcours dédié aux copropriétés n'est pas concerné.

QUELLE SERA SA DURÉE ?

Initialement prévue pour décembre 2025, sa fin est ramenée au 15 septembre. Le dispositif pourrait être réactivé sous réserve de l'adoption d'un nouveau budget.

QUE DEVIENNENT LES DOSSIERS DÉJÀ DÉPOSÉS ?

Ceux (complets) déposés avant le 23 juin seront traités normalement mais des délais supplémentaires seront sans doute imposés.

QU'EN EST-IL DES TRAVAUX PRÉVUS APRÈS LE 23 JUIN 2025 ?

Droit à l'aide :

- ▶ **accordé** si la demande a été acceptée avant le 23 juin 2025,
- ▶ **refusé**, si l'accord n'a pas été obtenu avant la suspension. Il faudra attendre une éventuelle réouverture du dispositif ou explorer d'autres aides.

EN CONCLUSION POUR FORCE OUVRIÈRE, DEUX REMARQUES S'IMPOSENT :

1. CE QUI PRÉCÈDE N'EST PAS GRAVÉ DANS LE MARBRE ET PEUT, À TOUT MOMENT, ÊTRE REMIS EN CAUSE PAR UNE DÉCISION GOUVERNEMENTALE ;
2. NOUS DÉNONÇONS QU'UNE FOIS DE PLUS, AU PRÉTEXTE DE DÉFICIT ÉCONOMIQUE, PLUTÔT QUE DE FAIRE PREUVE DE COURAGE POLITIQUE, NOS DIRIGEANTS PRÉFÈRENT REMETTRE EN CAUSE, MÊME SI C'EST TEMPORAIREMENT, UNE MESURE QUI PEUT BÉNÉFICIER À DES CITOYENS AUX REVENUS MODESTES.

DYSFONCTIONNEMENTS DANS LE CALCUL DU MONTANT DES PENSIONS !

En avril dernier, plusieurs milliers de fonctionnaires retraités de l'État ont été victimes d'erreurs de calculs, parfois très importantes (pas de versement) dans le montant de leurs pensions. Ainsi, plus de 800 n'ont rien perçu et d'autres ont vu leur taux de CSG modifié, ce qui a entraîné, de facto, une baisse du montant de leur pension.

Prévenue de ces erreurs par le syndicat, la Direction Générale des Finances Pu-

bliques (DGFIP) indique que la cause de ce dysfonctionnement serait due à la mise en place, début avril, d'un nouveau logiciel, développé en partenariat avec la Caisse des dépôts. Elle assure que les interruptions de paiement ou erreurs de calculs seront régularisées rapidement...

Nous invitons les camarades retraités, postiers ou télécommunicants, concernés par cette situation et qui n'auraient pas perçu,

avec le versement de leur pension de mai ou juin, un rappel, de nous tenir informés.

Pour FO, ce dysfonctionnement reflète un manque de sérieux dans l'installation du nouveau logiciel. Nous exigeons que les retraités impactés par ces erreurs de calculs soient rapidement rétablis dans leur droit sans aucune conséquence négative.

MILITANTS D'ISPARUS

HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

- ✘ BAILLY Jeannine (Ain)
- ✘ BASTIEN Renée (Bas Rhin)
- ✘ BOYER Gilberte (Lozère)
- ✘ DELVART Jacques (Pas-de-Calais)
- ✘ FREU Jean (Alpes Maritimes)
- ✘ GINDON François (Loire Atlantique)
- ✘ GIROUX Michel (Dordogne)
- ✘ HUVE René (Paris)
- ✘ JAULIN Jean-Yves (Vendée)
- ✘ LARZUL Thérèse (Ille-et-Vilaine)
- ✘ LELIEVRE Paul (Loire atlantique)
- ✘ LYGRISSE Colette (Meurthe-et-Moselle)
- ✘ MARIE Michel (Loire Atlantique)
- ✘ MONNIER Sylvain (Yonne)
- ✘ MOUZ Henri (Drôme)
- ✘ RAINEAU Olivier (Vendée)

À LEURS FAMILLES ET À LEURS PROCHES, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE.